

Victime d'une arnaque vous demandant de régler par coupons recharges PCS ? Pas de panique !

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 LE NET EXPERT SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
Denis JACOPINI  vous informe	Victime d'une arnaque vous demandant de régler par coupons recharges PCS ? Pas de panique !				

Les escroqueries à la Carte prépayée et aux coupons recharges PCS Mastercard (ou Transcash ou Tonéo) se développent de plus en plus et ont tendance à remplacer certaines arnaques plus anciennes, mais désormais mieux détectées par les internautes

Par mail ou via Facebook, ils envoient tout d'abord soit un appel au secours venant d'une personne proche ou toute autre raison aboutissant à un chantage.

Ils demandent ensuite de recharger leur carte de crédit par ce nouveau moyen très moderne qu'est la carte prépayée PCS Mastercard. Souvent les personnes ne connaissent même pas le principe de rechargement de carte de crédit mais lorsque l'interlocuteur nous explique qu'il suffit simplement de descendre au bureau de tabac en bas de chez nous, d'acheter 1, 2, 3 ou 4 tickets de rechargement (coupons recharges), puis de lui envoyer les codes pour répondre à sa demande, beaucoup commencent à flairer le piège.

Ce moyen de paiement vient en remplacement des mandats cash ou des versements par Western Union qui ont aujourd'hui une telle mauvaise réputation que leur nom seul éveille des soupçons pour la plupart d'entre nous.. Il permet de rendre impossible de remonter jusqu'au destinataire par la voie judiciaire habituelle.

Ainsi, que ça soit quelqu'un qui se fait passer pour un ami qui vous signale avoir perdu ses papiers ou son téléphone en vous suppliant de l'aider par ce moyen de paiement ou une personne qui exerce sur vous un chantage :

- N'hésitez pas à porter plainte en commissariat de Police ou en Brigade de Gendarmerie (en fonction de votre résidence) ;
- Vous pouvez utiliser un site internet de pré-plainte sur Internet (<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>)
- Ne répondez plus à ses messages ;
- Signalez ses agissements sur www.internet-signalement.gouv.fr ;

Si vous avez du temps à perdre, vous pouvez aussi vous amuser à les mener en bateau, **les capacités de nuisance de ces arnaqueurs du dimanche étant très limitées** à seulement pouvoir vous envoyer des e-mails ou vous téléphoner si vous avez commis l'imprudence de leur communiquer votre numéro. Vous pouvez rétorquer en leur faisant croire que vous allez les payer ou que vous avez aussi besoin d'un coupon de recharge PCS pour vous déplacer pour aller en acheter un !

Attention :

Si vous êtes en contact avec une personne se présentant comme victime s'étant faite arnaquer par un escroc et que cette dernière vous communique ensuite les coordonnées d'un contact chez Interpol présenté comme son sauveur, fuyez ! Il s'agit aussi d'une arnaque.

Interpol ne rentre jamais en contact directement avec les victimes !

Ceux qui vous soutiennent le contraire ou qui vous contactent directement en se faisant passer pour Interpol ont malheureusement aussi pour objectif de vous soutirer de l'argent.

Plus d'infos sur : <https://www.lenetexpert.fr/contacter-interpol-en-cas-darnaque-est-une-arnaque/>

Remarque :

Il est possible qu'au moment où vous êtes sur le point de déposer plainte, la personne en face de vous cherche à vous dissuader. C'est normal, face aux faibles chances de retrouver l'auteur de l'acte délictueux, ils considèrent comme une perte de temps le fait de devoir traiter votre demande sous forme de plainte et vous inviteront à déposer une main courante.

Insistez pour déposer plainte car sans cette acte citoyen qu'on ne peut vous refuser (en faisant bien attention de le faire en mentionnant la bonne qualification juridique), vous ne laisserez pas passer la moindre chance (même si elle est minime) de faire arrêter l'escroc.

Pour information

- Les délits d'usurpation d'identité, pouvant être associé au phishing selon l'article 226-4-1 du code pénal sont punis d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.
- Selon l'article Article 312-1 du code pénal, le délit d'extorsion ou de tentative d'extorsion (demande d'argent en échange de ne pas supprimer des données ou de ne pas divulguer des secrets volés) est punie de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 euros d'amende.
- Les délits d'escroquerie ou tentative d'escroquerie, selon les articles 313-1, 313-2 et 313-3 du code pénal, sont punis de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende.

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques**.

Quel sont nos principales activités ?

- **RGPD**

- FORMATION AU RGPD
- FORMATION DE DPO
- AUDITS RGPD
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD
- ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

- **CYBERCRIMINALITÉ**

- FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS

- RECHERCHE DE PREUVES

- **EXPERTISES**

- EXPERTISES PRIVÉES
- EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
- EXPERTISES JUDICIAIRES
- RECHERCHE DE PREUVES
- RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)



Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041

84) .

« Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.

Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)



Source : *Comment fonctionne une escroquerie à la Carte prépayée et aux coupons recharges PCS Mastercard, Transcash ou Tonéo? | Ms2i On Air*